

## Situation particulière de non clarté d'une règle AJAC / Passage L3

Par **PsychoLicence**, le 10/07/2024 à 10:10

Bonjour,

Je vous explique la situation.

Je suis étudiante à l'IED donc dans un cursus à distance.

- On nous a expliqué plusieurs fois par des mails et annonces sur la plateforme le système de compensation et de renonciation à la compensation, que je comprends toujours de la même façon actuellement. J'ai confirmé cette compréhension au cours de ma L1 et de ma L2 auprès d'étudiants, qui ont validés ma compréhension qui est que :

Toutes les notes se compensent dans une année, la moyenne du semestre 1 doit être équivalente à 10 ou plus et pareil pour le semestre 2.

- Sur cette base, j'avais calculé ma moyenne de L1 et je l'avais. Il me manquait juste une matière :

Pix que je n'ai pu passer faute de temps dans mon organisation de travail.

- Donc j'étais L2 Ajac avec cette fameuse matière à valider pour la validation de l'année : J'ai eu 16/20 à Pix. Et sur cette base d'assimilation de la règle : j'ai 14/20 de moyenne générale en L1.

- Lors de mon inscription en L2 je n'ai pu télécharger que le contrat pédagogique de cette année et non de L1. Je trouvais cette situation « normale » puisque je n'avais que Pix à passer.

- Lors de mon année scolaire L2 Ajac, et donc de ma réinscription en L1, le relevé qui s'affichait comportait mes notes obtenues dont celles d'une UE : 9,5 de moyenne (7; 8; 13.5 = 9.5 dans l'UE).

J'AI REÇUE UN MAIL HIER DE LA GESTIONNAIRE DE LICENCE m'annonçant que :

- J'ai validé l'année de L2 mais qu'il me manque un TD où je n'étais pas présente -> Je vais résoudre cette situation puisque j'ai la preuve que j'y étais et qu'il y a erreur !

- Que j'ai 2 matières à repasser en L1 (CHOSE que j'ignorai TOTALEMENT):

Le 7, et le 8 car les matières ne se compensent pas en cas de réinscription !

Donc lors de l'édition du relevé officiel après délibération du jury, ces 2 notes ne figurent plus

dans mon relevé.

En somme, l'année de L1 n'est pas validée ALORS QUE selon ma compréhension de la règle :

- J'ai validé Pix la matière manquante
- Donc (pour moi) j'ai validé l'année.

Je tiens à préciser que :

- Je suis à distance, donc les règles peuvent être sujettes (à plus) de loupées car nous sommes seuls derrière un ordinateur avec un flots d'informations.
- Je n'ai la connaissance de cette règle (en échangeant avec 2 étudiantes hier à ce sujet elles aussi) donc nous voyons bien un manque de clarté de la règle. D'ailleurs je ne l'ai jamais lue (et elle n'est pas présente dans le guide de l'étudiant car j'avais vérifié de bien respecter).
- J'ai bien pris le soin durant mes années de scolarité « d'être certaine de ne rien rater ».
- En L2 j'ai essayé d'avoir mon année, et je suis allée à la session de rattrapage pour repasser toutes les matières quasiment (déjà passés en session 1 et 2). Donc logistiquement déplacement à Paris = frais conséquents, ce qui prouve ma motivation de réussir. J'ai eu 10,33 de moyenne générale en L2.

En récapitulatif, ACTUELLEMENT je me retrouve avec :

- une I2 validée de justesse avec certaines notes pitoyables (validée = on ne peut plus repasser les mauvaises notes)
- une I1 validée (selon la compensation) mais qui n'a pas eu lieu car réinscription (et je n'ai pas été prévenue de cela) donc 2 matières ont disparues lors de l'édition de mon nouveau relevé après délibération du jury.

Donc je suis condamné à rester bloqué en L2, avec une L2 validée, et 2 matières à repasser en L1 (que j'avais déjà passées et qui ont disparues!).

On peut remarquer ma motivation de réussir, si j'avais su que ces 2 matières étaient à repasser car disparues j'y serai allée (sinon je ne serai pas allée une troisième fois à Paris pour courir derrière le 10 cette année).

Je vois que c'est une situation complexe et particulière.

Que me proposez vous comme solution ?

Ma situation personnelle ne me permet pas de me réinscrire en L1, et rester bloquée de cette manière ! L'année est payante, et je pensais que j'allais la payer pour ma L3, et non engendrait ces frais pour 2 matières non prévues (semestre 1 seulement + déplacement à Paris de L1).

Je vous remercie par avance de votre temps et réponse,

Dans l'attente,  
Cordialement